

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 1^{ier} février 2021 à 20h00 :

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Monsieur Serge Ménard, conseiller
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller
Madame Sophie Côté, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Aucun

ORDRE DU JOUR

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption du procès-verbal**
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Liste des comptes
 - 3.2 Affectation annuelle / Disposition des boues, budget 2021
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Demande de subvention dans le cadre d'emploi été canada
 - 4.2 Activité de perfectionnement / Directrice générale
 - 4.3 Déclaration d'engagement / Campagne Nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es)
 - 4.4 Matinées gourmandes – Édition 2021 – déclaration d'intérêt de participation
 - 4.5 Persévérance scolaire - Proclamation
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Démission de M. Alain Gervais
 - 5.2 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie (partie 9) – MRC des Maskoutains – Adhésion après signature de l'entente – Autorisation
 - 5.3 Recherche des causes et des circonstances d'incendie – Équipe régionale-Création – Demande d'intérêt de la MRC des Maskoutains
 - 5.4 Demande de soumission – Service d'ingénierie – Évaluation de la dalle de béton et conception du plan et devis pour la Caserne incendie
 - 5.5 Mandat d'une firme – Élaboration du manuel de l'employés du Service incendie
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Offre de service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception et réalisation pour les travaux de réfection de la rue St-Pierre et Hôtel de Ville
 - 6.2 Mandat FQM / Élaboration du plan et devis – Travaux d'ouverture, d'entretien, de sablage et de déglacage des chemins pour l'hiver
 - 6.3 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception plan pour les travaux de réfection de ponceaux de la rue Bernier et du chemin Perreault-Guilmain
 - 6.4 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception des plans d'aménagement d'une piste cyclable
 - 6.5 Demande de soumission – Protection des fissures
 - 6.6 Demande de soumission – Marquage de la chaussée

- 6.7 Demande de soumission – Correction de pavage de la chaussée – Chemin Roxton et 10^e Rang
 - 6.8 Demande de soumission – Balayage de rue
 - 6.9 Demande de soumission – Rechargement des chemins
 - 6.10 Demande de soumission – Nettoyage des fossés⁶.
 - 7- **Hygiène du milieu**
 - 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
 - 8.1 Nomination Inspecteur en bâtiment et environnement
 - 8.2 Entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique – Demande d'adhésion – Municipalité de Saint-Simon – Autorisation
 - 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
 - 9.1 Engagemt de la coordonnatrice du camp de jour / Maude Cardin
 - 9.2 Autorisation dépenses
 - 9.3 Demande d'aide financière, MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural – Aménagement d'une piste cyclable
 - 9.4 Demande d'aide financière, MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural – Aménagement du parc Mon Repos et parc des Loisirs
 - 9.5 Demande de soumission – Aménagement paysagé au Parc Mon Repos
 - 9.6 Demande de soumission – Enseignes – Infrastructures Municipaux
 - 9.7 Demande de soumission – Portes accessibles & rénovation toilette/Douche – Centre communautaire
 - 9.8 Service d'architecte – Élaboration plan pour l'aménagement d'une salle de bain avec douche au Centre communautaire
 - 9.9 Spectacle Noël 2021
 - 10- **Avis de motion**
 - 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
 - 12- **Période de questions**
 - 13- **Levée de l'assemblée**
-

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 022-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution # 023-02-2021

Considérant que les élus ayant pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier 2021;

En conséquence,

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

3- ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution # 024-02-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021 soit adopté telle que présentée;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration :

- Salaires au montant 27 701.92\$
- Les comptes payés au montant de 380 795.98\$
- Les paiements des comptes à payer au montant de 36 635.60\$

3.2 Affectation annuelle / Disposition des boues, budget 2021

Résolution # 025-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser un transfert de 22 403\$ du surplus non affecté afin d'augmenter le surplus affecté disposition des boues, et ce, suites aux recommandations de la firme de comptable FBL.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Demande de subvention dans le cadre d'emploi été canada

Résolution # 026-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté appuyée par monsieur Rémi Tétreault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et/ou responsable au loisir à signer pour et au nom de la Municipalité les demandes de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada.

4.2 Activités de perfectionnement / Directrice générale

Résolution # 027-05-2021

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la directrice générale, Mme Caroline Lamothe à s'inscrire aux formations suivantes :

- Comment gérer un employé problématique : une approche disciplinaire ou non disciplinaire au coût de 125\$ taxes en sus
- Exceller pour diriger – Diriger pour servir 325\$ taxes en sus.

4.3 Déclaration d'engagement / Campagne Nationale d'intérêt pour contrer l'intimidation envers les élus(es)

Résolution # 028-02-2021

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates,

candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

4.4 Matinées gourmandes – Édition 2021 – Déclaration d'intérêt de participation

Résolution # 029-02-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-01-26, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2021, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées par le Fonds Région et Ruralité – Volet 2 (FRR-2) attribuable à la priorité d'intervention numéro 6, soit Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à six municipalités, à raison d'une tenue par municipalité, et ce, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes 2021 sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2021, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 à 15 h; et

DE S'ENGAGER, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2021, et ce, en respect des restrictions et des mesures de santé publique relativement aux rassemblements et aux événements, s'il y a lieu; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains avant le 18 février 2021.

4.5 Persévérance scolaire – Proclamation

Résolution # 030-02-2021

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!* lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 12 janvier 2021;

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et il est résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!* sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés; et

D'INVITER les municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains à proclamer également les Journées de la persévérance scolaire.

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à la table des délibérations à 20h06

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démission pompier volontaire – Alain Gervais

Résolution # 031-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de recevoir la démission de monsieur Alain Gervais en tant que pompier volontaire et le conseil municipal désire offrir ses remerciements pour ses services.

5.2 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie (partie 9) – MRC des Maskoutains – Adhésion après signature de l'entente – Autorisation

Résolution # 032-02-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 9 décembre 2015 à l'effet de mettre sur pied un service régional de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que cette entente avait une durée de deux ans et se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution numéro 17-12-404 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 13 décembre 2017 l'entente précitée a été renouvelée pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qu'une nouvelle entente a été signée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-038 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 12 février 2020 à l'effet de mettre fin à l'entente précitée et d'en conclure une autre dans le même but, soit de continuer le service régional de prévention des incendies mais en y ajoutant de nouveaux services;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est partie à cette dernière entente;

CONSIDÉRANT que cette dernière entente prend fin le 31 décembre 2020 mais se renouvelle automatiquement pour des périodes consécutives d'un an, et dont le prochain renouvellement débute le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis a manifesté son désir d'adhérer à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour le terme du prochain renouvellement débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 tout en respectant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que le règlement de quotes-parts relatif à la Partie 9 tiendra compte de l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente précitée;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains et l'addenda proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'AUTORISER, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER le maire Daniel Paquette, et la directrice générale, Caroline Lamothe, à signer l'addenda à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin de donner application à la présente résolution.

5.3 Recherche des causes et des circonstances d'incendie – Équipe régionale – Création – Demande d'intérêt de la MRC des Maskoutains

Résolution # 033-02-2021

Considérant que la recherche des causes et circonstances en incendie représente une étape importante lorsqu'on procède à une analyse des incidents en matière d'incendie;

Considérant que par le biais des actions 4.3.7.1 et 4.3.7.2 contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent, pour chaque cas d'incendie sur leur territoire, en rechercher les causes et les circonstances et produire un rapport d'analyse des incidents, par une personne formée à cet effet;

Considérant que certaines municipalités de la MRC des Maskoutains ont manifesté leur désir de pouvoir partager les ressources disponibles et compétentes sur le territoire maskoutains afin de s'assurer de réaliser les recherches sur les causes et les circonstances d'incendie ainsi que la rédaction des rapports requis, le tout, en respect avec les prescriptions de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)

Considérant que ce projet de création d'une équipe régionale en recherche des causes et circonstances en incendie vise entre autres, à s'assurer de faire une recherche sur les causes et les circonstances d'incendie ainsi qu'à s'assurer de la rédaction des rapport requis en respect avec les articles 43, 44 et 45 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)

Considérant que , sans gérer l'ensemble des opérations reliées à la création d'une équipe régionale en recherche des causes et circonstances en incendie, il y a lieu la MRC des Maskoutains, en collaboration avec les municipalités locales désirant partager leurs ressources disponibles et compétentes sur le territoire maskoutain pouvant réaliser les recherches sur les causes et les circonstances d'incendie, les aident en coordonnant la disponibilité et la formation des ressources;

Considérant qu'avant d'amorcer le processus d'entente à proprement parler, il y a lieu de s'assurer du choix des élus concernant la création d'une équipe régionale en recherche des causes et circonstances en incendie afin que la MRC des Maskoutains puisse déposer, lors d'une prochaine séance du conseil, un projet d'entente qui reflètera les modalités des services pouvant leur être offert;

Considérant que la MRC des Maskoutains demande aux municipalités de son territoire de statuer sur une offre de service de la part de la MRC des Maskoutains concernant la coordination de la disponibilité et la dispense de formation des ressources compétentes sur le territoire maskoutain pouvant réaliser les recherches sur les causes et les circonstances d'incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) et les obligation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, et sur une offre de service de la part de la MRC des Maskoutains

Considérant que les élus sont invités à informer leur conseil municipal le plus rapidement possible afin d'être en mesure de prendre une décision sur leur adhésion à une entente de services lorsque le projet d'entente sera soumis

Par conséquent,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton soit en faveur pour une adhésion à une entente de service lorsque le projet d'entente sera soumis.

5.4 Demande de soumission - Service d'ingénierie – Évaluation de la dalle de béton et conception du plan et devis pour la Caserne incendie

Résolution # 034-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le service d'ingénierie afin de procéder à l'évaluation de la dalle de béton ainsi que l'élaboration des plan et devis concernant les travaux d'aménagement et agrandissement de la caserne incendie, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

5.5 Mandat d'une firme – Élaboration du manuel de l'employés du Service incendie

Résolution # 035-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour mandater une firme afin d'élaborer le manuel et/ou autres documents des employés du Services incendie, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations à 20h10

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Offre de service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception et réalisation pour les travaux de réfection de la rue St-Pierre et Hôtel de Ville

Résolution # 036-02-2021

Considérant que la municipalité désire procéder aux travaux de réfection de la rue Saint-Pierre entre l'intersection de la 1^{ière} Avenue et Hôtel de Ville, ainsi que la rue Hôtel de ville;

Considérant que ces travaux consistent à réaménager l'aménagement routier incluant des travaux de structure de fondations, de couches de pavage, de bordure et trottoir de béton et les travaux connexes;

Considérant que ces travaux comprennent également l'implantation du réseau pluvial sur ces tronçons de route;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la conception et de la réalisation du projet, et ce, tel que soumis dans l'offre de service numéro IE20-54065-199.

6.2 Mandat FQM / Élaboration du plan et devis – Travaux d'ouverture, d'entretien, de sablage et de déglacage des chemins pour l'hiver

Résolution # 037-02-2021

Considérant que la municipalité a signé une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, résolution 346-12-2020;

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présentes de mandater la FQM pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres publiques concernant les travaux d'ouverture, d'entretien, de sablage et de déglacage des chemins et des trottoirs pour l'hiver 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

6.3 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception plan pour les travaux de réfection de ponceaux du chemin Bernier et du chemin Perreault-Guilmain

Résolution # 038-02-2021

Considérant que la municipalité désire procéder aux travaux de réfection de ponceaux du chemin Bernier ainsi que du chemin Perreault-Guilmain;

Considérant que ces travaux consistent au remplacement d'un ponceau transversal, par un ponceau d'un diamètre supérieure, sur le chemin Perreault-Guilmain et du chemin Bernier;

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la conception des plans pour les travaux de réfection de ponceaux du chemin Bernier et du chemin Perreault-Guilmain et ce, tel que soumis dans l'offre de service numéro IE20-54065-204.

6.4 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains / Conception des plans pour l'aménagements d'une piste cyclable et piétonnière

Résolution # 039-02-2021

Considérant que la municipalité désire procéder à l'aménagement d'une piste cyclable/piétonnière afin de rendre l'accès au Parc des Loisirs sécuritaires pour tous les citoyens de Saint-Valérien;

Considérant que la municipalité désire procéder à l'aménagement d'une piste cyclable/piétonnière afin de rendre l'accès à l'école par la rue de la Fabrique sécuritaire pour tous;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis pour les travaux de réfection deux pistes cyclables/piétonnière

- Du Parc des Loisirs au noyau villageois et,
- Sur la rue de la Fabrique

6.5 Demande de soumission – Protection des fissures

Résolution # 040-02-2021

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour la protection des fissures de la chaussée pour l'année 2021, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

6.6 Demande de soumission – Marquage de la chaussée

Résolution # 041-02-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'enclencher de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le marquage de la chaussée pour l'année 2021, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

6.7 Demande de soumission – Correction de pavage de la chaussé – Chemin Roxton et 10^e rang

Résolution # 042-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour la correction de pavage de la chaussé du chemin Roxton et du 10^e Rang pour l'année 2021, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

6.8 Demande de soumission – Balayage des rues

Résolution # 043-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le balayage de rues pour les années 2021-2022-2023, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

6.9 Demande de soumission – Rechargement des chemins

Résolution # 044-02-2021

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le rechargement des chemins de gravier pour l'année 2021, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

6.10 Demande de soumission – Nettoyage des fossés

Résolution # 045-02-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le nettoyage des fossés pour l'année 2021, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URMANISME (CCU)

8.1 Engagement de Loran Smolkin

Résolution # 046-02-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton mandate la firme Infrastructel pour le service d'inspection municipale et environnement ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que madame Loran Smolkin soit désigné pour agir comme Inspectrice en bâtiment et Environnement, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, les fonctions suivantes, et ce, dès le 1^{ier} janvier 2021 :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlement d'urbanisme (LAU, art. 119 et art. 63)
- Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2,r22 (art. 88)
- Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.35.2 (art. 105)
- Conciliateur arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM

- Fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés

Que Mme Smolkin soit nommée à titre d'officier pour l'application des dispositions et l'émission des constats d'infraction en vertu des règlements suivant :

- Règlements d'urbanisme : zonage, lotissement, permis et certificat, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturales et dérogations mineures ;
- Règlement 2010-34, relativement à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
- Règlement 439-85 relativement à l'administration, l'opération, le bon fonctionnement et les rejets dans les réseaux d'égout domestique et d'égout pluvial

8.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – DEMANDE D'ADHÉSION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – AUTORISATION

Résolution # 047-02-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* (Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité (*inscrire le nom de votre municipalité*) est partie à l'Entente;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-01-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 9 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire, (*inscrire le nom du maire*), et le directeur général (*inscrire le nom du directeur général*), à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de (*inscrire le nom de votre municipalité*) afin de donner application à la présente résolution.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Engagement de la Coordonnatrice en camp de jour / Maude Cardin Résolution # 048-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présentes d'accepter la nomination de Mme Maude Cardin au poste de coordonnatrice du camp de jour dès février 2021.

9.2 Autorisation de dépenses – Bingo, cinéma et plein air et coussins Résolution # 049-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la directrice générale a procédé aux dépenses suivantes :

- Activité de Bingo, 500\$ taxes en sus
- Cinéma en plein air, 2 100\$ taxes en sus
- Achat de coussins pastilles, 380\$ taxes en sus

9.3 Demande d'aide financière, MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural – Aménagement d'une piste cyclable/piétonnière Résolution # 050-02-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite entreprendre une démarche visant à élaborer une vision stratégique de développement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire offrir un espace sécuritaire afin de favoriser la circulation des cyclistes et des piétons;

En conséquence,

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de :

AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural; et

AUTORISER madame Caroline Lamothe, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Aménagement d'une piste cyclable/piétonnière », et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

9.4 Demande d'aide financière, MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural – Aménagement du parc Mon Repos et parc des Loisirs

Résolution # 051-02-2021

Considérant que la Municipalité souhaite entreprendre une démarche visant à élaborer une vision stratégique de développement de son secteur récréatif et de loisir;

Considérant que le Parc mon repos est un lieu appartenant à la collectivité et que cet espace public joue un rôle important de développement et d'économie de la municipalité;

Considérant que le conseil désire offrir un espace public accessible pour tous par l'ajout d'une balançoire, du mobilier urbain et d'éclairage au Parc mon Repos;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de :

AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural; et

AUTORISER madame Caroline Lamothe, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Aménagement du parc Mon Repos, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

9.5 Demande de soumission – Aménagement paysagé au Parc Mon Repos Résolution # 052-02-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour l'aménagement paysagé du Parc Mon Repos, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

9.6 Demande de soumission – Enseignes – Infrastructures Municipaux Résolution # 053-02-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour l'acquisition de nouvelles enseignes et de pancartes signalétiques pour les infrastructures municipaux, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

9.7 Demande de soumission – Portes accessibles & rénovation toilette/Douche Résolution # 054-02-2021

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour le changement des portes extérieures et l'aménagement d'une salle de bain complète avec douche au Centre communautaire, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

9.8 Service d'architecte – Élaboration plan pour l'aménagement d'une salle de bain avec douche au Centre communautaire Résolution # 055-02-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater la directrice général, madame Caroline Lamothe, à enclencher le processus de demande de soumissions de gré à gré pour l'élaboration d'un plan pour l'aménagement d'une salle de bain avec douche au Centre communautaire, et ce, suites aux recommandations et directives émises par le conseil.

9.9 Spectacle Noël 2021 Résolution # 056-02-2021

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la directrice générale à procéder aux dépenses et aux réservations nécessaires pour le

spectacle de Noël 2021. Le montant autorisé pour les dépenses est d'environ 12 825\$.

10- AVIS DE MOTION

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 057-02-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h23.

Daniel Paquette
Maire
trésorière

Caroline Lamothe
Directrice générale et secrétaire-